



**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'environnement  
et de l'aménagement**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**COMMUNE de BONIFACIO**

### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud informe le public qu'une enquête publique relative à la demande présentée par la société STENCIA Environnement, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux gérée en mode bioréacteur, avec une unité de valorisation énergétique, sur le territoire de la commune de BONIFACIO, lieu dit « Stencia », sera ouverte durant 31 jours consécutifs, du lundi 7 juillet au jeudi 7 août 2014 inclus, en mairie de BONIFACIO.

Le dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de BONIFACIO, aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15 afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Le rayon d'affichage étant de trois kilomètres, les communes concernées par le périmètre de l'enquête publique sont : BONIFACIO, FIGARI et SOTTA.

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné une commission d'enquête composée :

Président :

Monsieur Laurent CALVET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

Membres titulaires :

Madame Jocelyne BUJOLI, expert immobilier

.../...

Madame Catherine FERRARI

En cas d'empêchement de monsieur Laurent CALVET, la présidence de la commission sera assurée par madame Jocelyne BUJOLI

Membre suppléant :

Madame Maria- Livia LEONI, consultante indépendante

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public en mairie de Bonifacio aux jours et heures ci-après :

- Lundi 7 juillet 2014 de 10 h 00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 16 h00. Une réunion publique se tiendra à partir de 16 h 00 à Bonifacio dont le lieu de réunion sera mentionné ultérieurement.
- Jeudi 10 juillet 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
- Vendredi 18 juillet 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h00 à 16 h 30
- Vendredi 25 juillet 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
- Vendredi 31 juillet 2014 de 10 h 00 à 12 h et de 14 h 00 à 16 h 30
- Jeudi 7 août 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées au président de la commission d'enquête en mairie de BONIFACIO.

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr) rubrique environnement- installations classées.

Des compléments d'information peuvent également être demandés auprès de la société STENCIA Environnement : monsieur Jean NICOLAÏ( tél :06 12 29 12 13).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an, à la préfecture de la Corse-du-Sud, direction des politiques publiques et des collectivités locales, bureau de l'environnement et de l'aménagement et à la mairie de BONIFACIO du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la décision finale.

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions ou la décision de refus de cette demande est prise par arrêté préfectoral.

Le présent avis, ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture.

A Ajaccio, le 16 JUIN 2014  
Le préfet,

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,  
